

## NOUVELLE STRUCTURE D'INVESTISSEMENT

Dès le 1er juillet 2026

**AMÉLIORATIONS pour les détenteurs de parts «croissance» et «conservateur»**  
**AMÉLIORATIONS pour les détenteurs de parts «croissance» en francs suisses**  
**POSSIBILITÉ de détention de parts «conservateur» en francs suisses**

Chère Madame, Cher Monsieur,

### I. SEGMENT «CROISSANCE» UNIQUE (passage de deux segments à un segment unique)

Dans le cadre d'une réflexion globale menée avec l'appui des gestionnaires de fortune, le Conseil de Fondation a décidé de regrouper les segments «croissance» actuels libellés en euros (actuel segment A) et en francs suisses (actuel segment C) en un nouveau segment «croissance» unique, décliné en deux monnaies (euros et francs suisses).

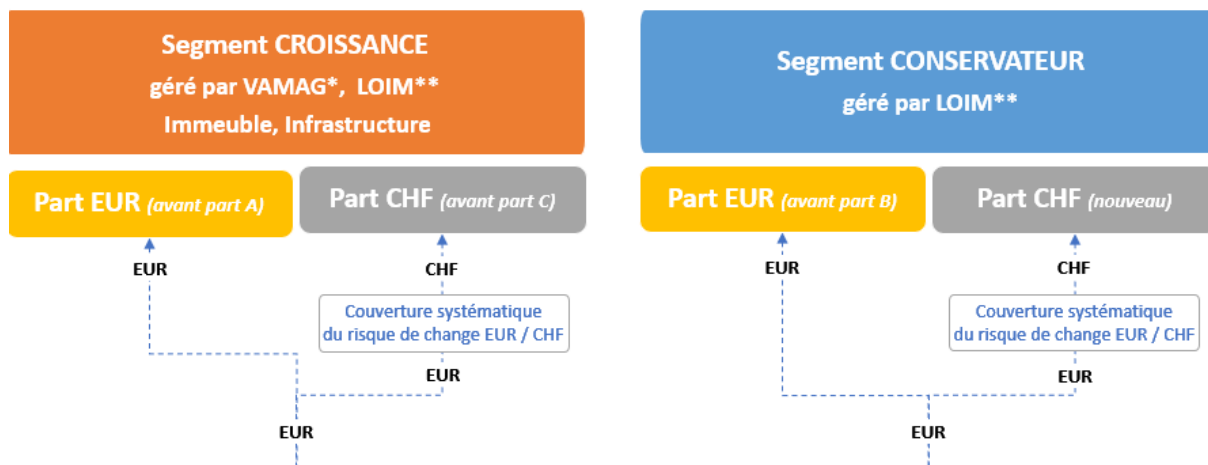
Cela permettra d'offrir à tous les bénéficiaires détenteurs de parts du segment «croissance» en euros et de parts du segment «croissance» en francs suisses un **SEGMENT «CROISSANCE» UNIQUE d'une taille plus importante**, assurant :

- une plus forte diversification et donc encore plus d'efficacité dans la gestion (approche pluri-gestionnaires, avec deux prestataires mettant en œuvre des approches d'investissement distinctes et complémentaires) à tous les détenteurs de parts, plus particulièrement aux détenteurs de parts en francs suisses
- un accès aux revenus stables et réguliers générés par l'immeuble que possède la CPIC à Genève pour les détenteurs de parts du segment «croissance» en francs suisses

### II. SEGMENT «CONSERVATEUR» UNIQUE (maintien d'un seul segment)

Suite à une demande de l'Assemblée Générale ainsi qu'un sondage d'intérêt soumis aux bénéficiaires en octobre 2025, le Conseil de Fondation a également décidé d'ouvrir **dans le SEGMENT «CONSERVATEUR» UNIQUE**, une part en francs suisses. **La stratégie de placement «conservateur» sera ainsi désormais également disponible en euros et en francs suisses.**

**Les stratégies de placement «croissance» et «conservateur» sont ainsi améliorées et simplifiées.**



\*Vontobel Asset Management AG

\*\*Lombard Odier Investment Managers (Switzerland) SA

### III. VALEURS DE PARTS

La valeur de la part des segments «croissance» et «conservateur» est déterminée chaque mois. La souscription du capital en parts a lieu le premier de chaque mois. **A l'avenir, il y aura deux valeurs de part «croissance», l'une exprimée en euros, l'autre en francs suisses, ainsi que deux valeurs de part «conservateur», l'une exprimée en euros, l'autre en francs suisses.**

### IV. EN PRATIQUE

Aucun changement pratique majeur pour les détenteurs de parts «croissance» et «conservateur» en euros.

Transfert au 1<sup>er</sup> juillet 2026 des avoirs investis dans la part «croissance» en francs suisses (avec maintien du choix monétaire et de la continuité dans la valeur de la part) vers le segment unique «croissance» en CHF.

Possibilité de choix monétaire étendu (euros ou francs suisses) pour les détenteurs de parts «conservateur».

Transferts toujours possibles une fois par année, avec maintien de l'irréversibilité :

- transfert du segment «croissance» vers le segment «conservateur» ;
- à l'intérieur de chaque segment, conversion de l'euro vers le franc suisse.

Lors de demandes de transfert/conversion monétaire, le secrétariat vous informera du détail de la procédure à suivre dans chaque cas de figure.

### V. RAPPEL DES SPÉCIFICITÉS DES SEGMENTS «CROISSANCE» ET «CONSERVATEUR»

**Le segment «croissance» libellé en euros est le segment principal de la CPIC**, dans lequel l'avoir est investi automatiquement. **Le segment «croissance» en francs suisses est optionnel.**

**Les segments «croissance» libellés en euros et en francs suisses** permettent de participer à la «croissance» économique par des placements diversifiés notamment en actions et en obligations. Leur espérance de rendement plus élevée s'accompagne, toutefois, d'une volatilité à court terme, soit à la hausse, soit à la baisse. L'expérience passée de la CPIC a toutefois montré que l'horizon-temps plus long des placements a permis de générer une performance solide pour les bénéficiaires\*.

**Le segment «conservateur» libellé en euros et en francs suisses est optionnel dès l'âge de 55 ans** et poursuit une stratégie à plus court terme de préservation de la valeur des parts détenues par les bénéficiaires, sans recherche de performance significative. Le but est d'éviter une volatilité trop importante à court terme de la valeur des parts, à l'approche du départ à la retraite.

Il est suggéré d'y investir progressivement dans les trois à cinq dernières années avant la retraite, afin de se prémunir de pertes en cas de sortie obligatoire, à l'âge terme de 70 ans, dans un contexte défavorable des marchés\*. Plus l'horizon-temps d'investissement se réduit, plus il convient de réduire les risques.

*\*Les performances passées ne constituent pas une garantie de performances futures.*

Si vous souhaitez recevoir plus d'informations, vous pouvez contacter, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2026, le secrétariat de la CPIC soit par e-mail, soit par téléphone (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00).

Genève, le 15 avril 2026

Le Conseil de Fondation